



**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance**

Déclaration de politique générale de la COCOF pour la législature 2024-2029 Communiqué aux député.es – 24 février 2026

Mesdames et Messieurs les député.es,

Vous allez ce mercredi 25 février débattre de la nouvelle Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement de la COCOF qui a été présentée au Parlement ce lundi 23 février par le Ministre-Président Ahmed Laaouej.

Nous nous permettons donc de vous envoyer un avis au sujet de la politique d'aide aux personnes handicapées contenue dans la DPG. Celle-ci a aussi été comparée à la DPG de la législature précédente (2019-2024).

Tout d'abord, nous notons que plusieurs engagements d'il y a sept ans (DPG précédente) ont été juste reformulés. Si nous comprenons qu'il s'agit de poursuivre certaines politiques entamées à la suite du décret Inclusion de 2014, il est aussi évident que les redits abondent : cadastre des services et des besoins, liste centralisée, simplification administrative, plateforme informative sur le handicap, synergies avec la COCOM ... ces mesures ont été déjà adoptées en grande partie pendant la précédente législature. Rien de nouveau, donc, dans notre secteur.

Avec l'adoption de bonnes pratiques d'accompagnement pour l'autisme (voir résolution de 2019) et d'un salaire que nous revendiquons depuis très longtemps pour les parents contraints d'accompagner H24 leur enfant lourdement handicapé (dossier Aidants Proches), la programmation de l'ouverture de services et places d'accueil adaptés est et reste une des revendications principales du GAMP.

Nous vous rappelons que cette programmation est aussi demandée par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) à la suite de la condamnation en 2013 de l'Etat belge, et plus particulièrement de la COCOF, pour violation de la Charte sociale européenne. Cette violation concernait le manque criant de solutions d'accueil pour les adultes handicapés de grande dépendance. Avant et après la condamnation qui faisait suite à une réclamation collective de 2011, nous nous sommes réjouis de constater un véritable sursaut dans la politique du handicap à Bruxelles et avons salué l'ouverture de plusieurs projets d'accueil restés longtemps à l'abandon, ainsi que toute une série de mesures visant le handicap de grande dépendance. Mais plus récemment, les limites budgétaires de la COCOF nous ont été régulièrement présentées par le monde politique pour justifier la lenteur des avancées. Or, pour rappel, le CEDS établissait fermement qu'aucune justification, y compris d'ordre budgétaire, ne pouvait être acceptée.

Bien entendu, nous nous réjouissons de constater les engagements pris par rapport à l'autisme et aux personnes en situation de grande dépendance considérés comme des publics prioritaires de la politique du handicap de la COCOF. Néanmoins, l'absence de données, précisions et timing au niveau des mesures envisagées ne nous permet pas de distinguer ces engagements d'une simple déclaration de bonnes intentions.

En conclusion, nous marquons notre déception par rapport à cette déclaration de politique générale dont la lecture des prémisses introductives nous laissait espérer un programme plus ambitieux.